

*Propositions
pour resti-
tuer la Ba-
viere, le
Mantouïan
&c.*

ché de ce nom, & le Duché de Mantouë aux veritables heritiers de la Maison de Gonzague : on ne parla ni de la Mirandole, ni du Monferat Mantouïan ; cependant ces alienations faites contre toute équité & justice par la Cour de Vienne , méritoient bien que quelqu'un en fît la proposition ; peut-être qu'elles furent negligées d'un dessein prémédité , & que le College Electoral ne voulut point entrer dans l'examen & la discussion de toutes ces nouveautez , afin de laisser agir l'équité du nouvel Empereur , pour qu'il eût seul la gloire de reparer les mécontentemens que son Prédécesseur avoit donnez à tous les Princes intereffez dans ces alienations : au moins est-il certain que le College Electoral renvoya ces propositions , comme celles de Mr. l'Electeur Palatin à être examinées en pleine Diette après le Couronnement.

*Élection de
l'Empereur
Charles VI.*

III. Cefut le 12 Octobre, comme nous l'avons déjà dit , que l'Assemblée des Electeurs de Mayence , Treves & Palatin , (qui étoient les seuls qui s'y trouverent en personne) conjointement avec les Plenipotenciaires de Boheme , de Saxe , de Brandebourg & d'Hannover , (qui dans cette occasion a fait la premiere fonction d'Electeur) procederent à l'élection d'un Empereur : on méprisa les loix de l'Empire , & les regles prescrites par la Bulle d'or , qui vouloient qu'on convoquât tous les Electeurs : car les Electeurs de Baviere & de Cologne n'ont pas été convoquez , quoi qu'ils ayent écrit pour cela à l'Electeur de Mayence , & en ayent porté leurs plaintes au Corps des Electeurs de l'Empire , même protesté de
nullité,

*Sujets de
plainte de
Mrs. de Ba-
viere & de
Cologne con-
tre les au-
tres Elec-
teurs.*